

*Initiatives ministérielles*

offrir de meilleurs prix, mais ce n'est là qu'une facette de l'affaire.

Par exemple, l'activité commerciale entre Le Pas, au Manitoba, et Winnipeg, n'est pas des plus intenses. Si on privatisait la Société canadienne des postes, croyez-vous qu'on continuerait d'offrir les mêmes services au même prix entre Le Pas et Winnipeg qu'entre, disons, Toronto et Ottawa?

Voilà où je veux en venir. Si on privatise la société, il en résultera différents niveaux de service. Si vous avez la chance de vivre au bon endroit, vous pourriez obtenir de bons services à bon prix. Mais, si vous habitez une région isolée, dans l'arrière-pays, je suis prêt à parier que vous en aurez bien moins pour votre argent.

C'est pourquoi ma question est très simple. L'orateur de la Colombie-Britannique qui m'a précédé abonderait-il dans mon sens?

**M. MacWilliam:** Monsieur le Président, oui, je suis tout à fait d'accord avec le député. Ses remarques sont des plus pertinentes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce projet de loi, c'est de la poudre aux yeux. Ce processus de privatisation est contraire aux intérêts à long terme des employés de la Société canadienne des postes et de sa clientèle, le public. Il y a des cas où, comme je l'ai dit, rationaliser des services peut améliorer la rentabilité, mais, à long terme, si la société d'État était totalement privatisée et se fondait dans le secteur privé, nous assisterions à la dégradation de la qualité du service et à une augmentation substantielle des coûts à payer pour le contribuable.

**M. Jim Karpoff (Surrey-Nord):** Monsieur le Président, mon collègue s'est concentré principalement sur les bureaux de postes dans les régions rurales. J'aimerais avoir son opinion sur l'incidence dans les villes plus importantes.

Je représente la ville de Surrey, l'une des régions métropolitaines qui se développent le plus rapidement. Depuis les élections de 1988, 10 000 ménages de plus sont venus s'installer dans ma circonscription. D'ici la fin du siècle, il y aura 800 000 habitants au sud du Fraser. Surrey sera plus vaste que Vancouver. Qu'est que le bureau de poste a l'intention de faire? Il se propose

d'éliminer les services de tri à Surrey, d'envoyer le courrier au centre de tri à Vancouver, puis de le ramener.

Le conseil municipal de Surrey s'y oppose. Le district régional tout entier, le GDRD, qui représente l'ensemble des municipalités situées au sud de la partie continentale de la province s'y oppose, car cette idée va à l'encontre du plan régional voulant que les gens puissent travailler à proximité de leur domicile. On ne veut pas que toutes les entreprises se déplacent au centre-ville.

Pensez-vous vraiment que cette première mesure de privatisation, cette offre d'actions, seulement 10 p. 100, à quelques employés, va changer en quoi que ce soit le style de gestion de la Société canadienne des postes? Qu'elle va pour autant tenir compte des préoccupations du conseil municipal et de celles du GDRD? Qu'elle va écouter celles de ses employés habitant Surrey, qui peuvent facilement se rendre à leur travail sans avoir à faire un trajet de 35 à 40 kilomètres qui prend des heures? Pensez-vous que ce soit là une façon d'empêcher la direction de jouer la politique de l'autruche et, contre tout avis ainsi que contre tout bon sens économique, de décider de fermer un service postal aussi important que le centre de tri de Surrey pour faire trier le courrier à Vancouver?

**M. MacWilliam:** Monsieur le Président, mon collègue de Surrey a fait ressortir la réalité, à savoir que nous éprouvons des difficultés dans les petites collectivités, mais même dans les grandes. En fait, l'une de celles qui connaît une expansion des plus rapides actuellement au Canada, celle de Surrey, éprouvera de véritables difficultés en raison de ce que ce gouvernement considère comme une rationalisation des services.

Sauf erreur, le député a demandé si cette offre d'actions, soit 10 p. 100 des actions, inciterait la direction à comprendre la nouvelle nature des relations employés-employeurs, et si elle arriverait à dissiper le climat de mécontentement qui règne depuis longtemps entre les employés et la société. Pour ma part, monsieur le Président, j'en doute.

• (1630)

La direction de la Société canadienne des postes n'a jamais fait grand cas des opinions de ses employés. En fait, je pense qu'elle a donné un des pires exemples que l'on puisse trouver au Canada en ce qui a trait à la structure de gestion.